

Demande de regroupement familial de conjoint-e ou
partenaire enregistré-eDemande d'autorisation de séjour de courte durée /
de visa de longue durée (visa D) en vue de mariage

Concerne

- L'octroi d'une autorisation de séjour de courte durée ou d'un visa de longue durée (visa D) en vue de mariage,
- ou le regroupement familial d'un-e conjoint-e/partenaire enregistré-e d'une personne ressortissante suisse ou d'une personne étrangère, **titulaire d'un permis B, permis C ou permis L** et domiciliée dans le canton de Neuchâtel.

Ne concerne pas le regroupement familial d'un-e conjoint-e/partenaire enregistré-e :

- d'une personne admise à titre provisoire (permis F) ou
- d'une personne ressortissante d'un État partie à l'ALCP¹ ou d'un État membre de l'AELE².

INFORMATIONS

Le service des migrations **n'entre pas en matière** sur une demande sans

- la preuve de la célébration du mariage ou de l'ouverture d'une procédure en vue de mariage,
- l'annonce d'arrivée au contrôle des habitants de la commune de domicile, si la personne, pour qui la demande est déposée, est en Suisse,
- ou le dépôt préalable d'une demande de visa de long séjour (visa D) auprès de la représentation suisse du lieu de résidence de la personne dont la venue en Suisse est envisagée.

Selon la situation du couple, des éléments complémentaires peuvent être demandés.

DONNÉES DE LA PERSONNE REQUÉRANTE EN SUISSE

Nom(s) :

Prénom(s) :

Nom de célibataire : Date de naissance :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin Nationalité :

État civil : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Partenariat enregistré ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

N° de téléphone/mobile : E-mail :

Rue et N° :

Adresse c/o : NPA et localité :

Titre de séjour : ☐ Permis B ☐ Permis C ☐ Permis L Date d'échéance :

Sous curatelle : ☐ Non ☐ Oui : Fournir la copie de l'acte de nomination de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

(Si le regroupement familial d'enfants est demandé, veuillez remplir un formulaire « Regroupement familial enfant(s) »).

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

² Islande, Norvège, Liechtenstein

DONNÉES DE LA PERSONNE SOUHAITANT BÉNÉFICIER DU REGROUPEMENT FAMILIAL

Nom(s) :

Prénom(s) :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin Date de naissance :

Lieu de naissance (ville) : Pays de naissance :

Nationalité : Pays de résidence :

E-mail :

Adresse : c/o

Rue et n° : NPA et localité :

État civil : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Partenariat enregistré ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Enfants au pays : ☐ Non ☐ Oui : Veuillez fournir l'identité des enfants ci-après

Nom(s) : Prénom(s) :

Date de naissance : Nationalité :

Nom(s) : Prénom(s) :

Date de naissance : Nationalité :

Nom(s) : Prénom(s) :

Date de naissance : Nationalité :

(Si le regroupement familial d'enfants est demandé, veuillez remplir un formulaire « Regroupement familial enfant(s) »).

DOCUMENTS À FOURNIR

Tout document officiel étranger ou jugement étranger doit être fourni sous forme légalisée ou de copie certifiée conforme et légalisée ou munie d'une apostille, avec une traduction en français.

Marquer d'une croix ce qui convient ☒

- | | |
|--|---|
| ☐ Salarié-e | : copie de(s) contrat(s) de travail ou d'apprentissage et les 3 dernières fiches de salaire. |
| ☐ Indépendant-e | : dernier bilan d'activité comptable et compte de résultat de l'exercice/ou attestation de revenus établie par le service des contributions. |
| ☐ Chômage | : 3 derniers décomptes de l'assurance chômage. |
| ☐ Études/Formation | : moyens financiers (compte postal/bancaire, déclaration de prise en charge, bourse, autres justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable). |
| ☐ Sans activité lucrative | : moyens financiers (compte postal/bancaire, déclaration de prise en charge, rente, autres justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable). |
| ☐ Rente AVS | : copie de la décision d'attribution d'une rente AVS et des 3 derniers versements. |
| ☐ Rente AI | : copie de la décision d'attribution d'une rente AI et des 3 derniers versements. |
| ☐ Rente LPP | : copie de la décision d'attribution d'une rente LPP (2 ^e pilier) et des 3 derniers versements. |
| ☐ Prestations complémentaires (PC) | : copie de la décision d'attribution de PC et des 3 derniers versements de PC. |
| ☐ Prestations SUVA / assurance-accidents collective | : copie de la décision de versement de prestations et des 3 derniers décomptes. |
| ☐ Aide sociale | : êtes-vous actuellement bénéficiaire de prestations d'aide sociale ou l'avez-vous été pendant les 5 dernières années ? ☐ Non ☐ Oui : Attestation récente des services sociaux indiquant la/les période(s) d'octroi d'aide sociale avec le montant durant les 5 dernières années de séjour en Suisse. |

- Copie de l'acte de mariage, du certificat de famille ou du certificat de partenariat enregistré ou document de l'office d'état civil attestant de l'ouverture d'une procédure en vue de mariage. Si le mariage a été célébré à l'étranger avec un-e ressortissant-e suisse : preuve de la transcription du mariage au registre d'état civil.
- Si le délai de 5 ans mentionné à l'article 47 LEI est dépassé, une lettre explicative détaillée sur les motifs du regroupement familial différé doit être fournie avec les documents à l'appui.
- Décompte mensuel des primes d'assurance maladie ou attestation de primes pour l'année en cours pour chaque membre de la famille en Suisse et une proposition pour la personne regroupée.
- Copie de la décision d'octroi de subsides de l'office cantonal d'assurance-maladie (OCAM).
- Copie de la dernière taxation fiscale et de la dernière déclaration d'impôt.
- Documents judiciaires relatifs à des contributions dues/perçues pour des enfants ou un-e ex-conjoint-e et preuves des 6 derniers paiements.
- Extrait du registre des poursuites de moins de 1 mois.
- Tout autre document démontrant l'existence de revenus ou que les moyens financiers sont assurés de manière durable.
- Copie du contrat de bail à loyer, avec indication du nombre de personnes partageant le logement.
Vous êtes propriétaire : preuve du montant des revenus issus de la propriété, des intérêts hypothécaires et des charges.

REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE

Par sa signature, la personne requérante

- autorise expressément le service des migrations à avoir accès aux données concernant l'aide sociale dans le cadre de la procédure,
- certifie que les données figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles. De fausses déclarations ou une dissimulation de faits essentiels peuvent entraîner, en tout temps, la révocation de l'autorisation octroyée (art. 62, al. 1, let. a, LEI, resp. art. 63, al. 1, let. a, LEI),
- s'engage à informer immédiatement le service des migrations de tout changement de résidence, de domicile, d'état civil, de sa situation financière ainsi que de toute enquête pénale ouverte à son encontre ou de condamnation durant la procédure ou de tout autre événement important pour la procédure.

Lieu et date :

Signature manuscrite (ou représentant-e légal-e) :

Extrait de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) : Art. 118, al. 1, LEI Comportement frauduleux à l'égard des autorités ¹Quiconque induit en erreur les autorités chargées de l'application de la LEI en leur donnant de fausses indications ou en dissimulant des faits essentiels et, de ce fait, obtient frauduleusement une autorisation pour lui ou pour un tiers ou évite le retrait d'une autorisation est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.